Club des 2CV de l'Orléanais

Rencontre à l'Etang de Villechaume à Sennely (45240)



23, 24 et 25 septembre 2016

GPS - Latitude : 47° 41.001'N Longitude : 2° 8.009'E

Formulaire d'inscription

Date limite d'inscription le 9 septembre 2016
Aucune inscription ne sera prise sur place
Merci de remplir en lettres majuscules



Nom:	1	Prénom :				
Adresse :						
Code Postal :	,	Ville :				
Téléphone fixe :	Téléphone portable :					
E-mail:						
Nom de Club (si inscrit dans un club						
		Vábio				
Tura	Véhicule					
Type:		Annee :	Année : Immatriculation :			
Distance à	parcourir jusc	ιu'à Sennely : _			kms	
	lcoc	Arrivée su		dante)		
Jour d'arrivée :		Vendredi		Samedi		
		Camping - Hé	_	it		
Vendredi soir	OUI	NON		iedi soir	OUI	NON
		Frais d'ins	cription			
			Nombre		Montant	
Adulte	20€	х		=		
Enfant (13 à 16 ans)	12€	х		=		
Enfant (7 à 12 ans)	8€	х		=		
Enfant (- de 7 ans)	Gratuit	Х		=	0€	
		Total de personne(s)		Montant total		
<u>Ce montant inclus : les pe</u>	etits-déjeuners de	es samedi et dimano	he matins, le r	repas du samedi soir	r, le rallye et le co	amping
	Règlemen	it uniquement p	ar chèque à	l'ordre de :		

Club des 2CV de l'Orléanais

Merci d'adresser cette fiche d'inscription accompagné du règlement de la rencontre et du paiement à :

Delphine BOULLIER - 36 route du Grand Orme - 45530 Vitry-aux-Loges

Date :	Signature :

Club des 2CV de l'Orléanais

Rencontre à l'Etang de Villechaume à Sennely (45240)
23, 24 et 25 septembre 2016

Règlement de la rencontre



1 - Général

- 1.1 Le séjour sur le site implique l'acceptation du règlement de la rencontre et l'engagement de s'y conformer.
- 1.2 Les participants s'engagent à respecter le règlement interne du camping.

2 - Dates et horaires

2.1 - Ouverture du site le 23 septembre à 16h00 jusqu'au 25 septembre à 14h00.

<u>3 -Sécurité</u>

- 3.1 Les participants doivent être en règle (permis de conduire à jour, carte grise et assurance en cours de validité).
- 3.2 Il est impératif de respecter la règlementation (code de la route, alcool au volant et les limitations de vitesse sur le camping).
- 3.3 Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

4 - Tenue et installations

- 4.1 Chacun est tenu de respecter les installations mises à disposition, l'hygiène, l'aspect du site, les limites de sécurité, les espaces verts, les plantations, les arbres, les clôtures et de porter une tenue vestimentaire correcte.
- 4.2 Un espace mécanique sera mis à disposition, il sera interdit de faire de la mécanique en dehors de cet espace.
- 4.3 Toutes les dégradations seront à la charge de leur(s) auteur(s).

<u> 5 - Vols</u>

5.1 - Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols éventuels sur le site.

6 - Infractions

- 6.1 Les organisateurs se réservent le droit d'exclure :
 - toute personne n'ayant pas respecté ce règlement intérieur,
 - toute personne perturbant sous toute forme le bon déroulement de cette manifestation,
 - toute personne sur le site doit pouvoir à tout moment prouver son inscription.
- 6.2 En soirée tout bruit devra impérativement cesser conformément au règlement du camping, à l'exception de la zone animation et ce sous peine de sanction.
- 6.3 Les sirènes, les gyrophares, les feux d'artifice et les pétards sont interdits sur le site.

7 - Responsabilité

7.1 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement.

8 - Réserves

8.1 - Les organisateurs se réservent de droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement imprévisible à ce jour (querre, sinistre, intempérie, pénurie de carburant, etc «

Date :	Signature :